

De Buët

INFORMATIONSBLAT VUN DER
RÉISER GEMENG

Bierchem, Béiweng, Kockelscheier,
Krautem, Léiweng, Peppeng, Réiser

n°6/2007



November-Dezember



Sommaire

	- Roeser – eine “Drëpsi” ausgezeichnete Gemeinde!	3
	- Règlement sur l’allocation compensatoire pour taxes communales	4
	- « Rue Joseph Lentz » à Livange	7
	- Commissariat de Proximité de Roeser	8
	- Conseils pratiques de prévention relatifs au cambriolage dans les habitations	10
	- Autorisation de bâtir	11
	- Le CIGL Roeserbann vous propose ses services / Das CIGL Roeserbann bietet Ihnen seine Dienstleistungen an	13
	- Geschützt durch den Winter - mit einfachen Regeln	14
	- Die nächste Grippewelle kommt bestimmt... lassen Sie sich jetzt impfen	15
	- Ouverture de la Maison des Jeunes	16
	- L’histoire du Roeserbann d’hier à aujourd’hui	17
	- Attribution du label « Drëpsi » à la Commune de Roeser	20
	- Etat civil - Août 2007 & Septembre 2007	21
	- Séance publique du 11 octobre 2007 Öffentliche Sitzung vom 11. Oktober 2007	22
	- Fête des Rentiers 2007 / Rentnerfeier 2007	27
	- Exposition Internationale de Quilts et Teddybears	28
	- Wanter-Gala	29
	- Konscht an Hobby Ausstellung am Réiserbann	29
	- Exposition photographique « la Ville de Sibiu au cœur de la Transylvanie »	30
	- Veranstaltungen des “Haus vun der Natur” und seiner Mitgliedsorganisationen	31
	- Hämmlsmarsch	32
	- Agenda - Manifestationskalenner - November-Dezember 2007	33
	- Agenda - Sportskalenner - November-Dezember 2007	35
	- Fête de la Saint Nicolas	37
	- Ho Ho Ho - Ausstellung 2007	37



Editeur :
Administration communale
de Roeser

Réalisation :
MISENPAGE s.à r.l.



Le collègue échevinal,
Arthur Sinner, bourgmestre
Pierrette Ferro-Ruckert, échevin
Tom Jungen, échevin

Roeser – eine “Drëpsi” ausgezeichnete Gemeinde!

Gelegentlich der diesjährigen Oeko-Foire wurde unsere Gemeinde, zusammen mit weiteren 20 Gemeinden und Gemeindegremien, mit dem “Drëpsi-Label” ausgezeichnet.

Dieses Label wird jenen Gemeinden zugestanden, welche Anstrengungen im Bereich der Trinkwasserversorgung machen und insbesondere die Bedingungen des großherzoglichen Reglements zur Qualität des Trinkwassers vom 7. Oktober 2002 erfüllen.

Grundvoraussetzung zur Erfüllung dieser Bedingungen war das Erstellen einer Bestandsaufnahme, sowie einer Analyse des bestehenden Trinkwassernetzes auf dem Gebiet unserer Gemeinde (dossier technique). Dieses Dossier wurde während der Jahre 2005, 2006 und 2007 durch das Studienbüro BEST aufgestellt und besteht aus folgenden Kapiteln: GIS-Aufnahme des bestehenden Netzes, Stärken- und Schwäche-Analyse des Netzes, notwendige Investitionen und eine Analyse der durchgeführten Qualitätskontrollen des Trinkwassers.

Gelegentlich der Gemeinderatssitzung vom 11. Oktober wurden dem Gemeinderat und somit der Öffentlichkeit die Schlussfolgerungen des “dossier technique” durch das beauftragte Büro vorgestellt. Zusammenfassend kann gesagt werden, dass sowohl die Trinkwasserqualität gut ist, als auch das Trinkwassernetz den heutigen Anforderungen entspricht und selbst kurzfristig keine hohen Investitionen gemacht werden müssen. In der Tat ist dies das Resultat hoher Investitionen unserer Gemeinde in die Straßeninfrastruktur im Allgemeinen, als auch ins Trinkwassernetz im Besonderen.

Dies ist keine Selbstverständlichkeit, sondern das Resultat einer zukunftsplanerischen Politik. Das Wasserwirtschaftsamt schätzt den Wert der öffentlichen Trinkwasserinfrastrukturen heute auf rund 1,5 Milliarden Euro ein, der Unterhalt, die Reparatur, die Instandsetzung, sowie deren Ausbau werden auf jährliche 30 Millionen Euro eingeschätzt, die von der öffentlichen Hand insgesamt, also sowohl von staatlicher Seite als auch von kommunaler Seite, aufgebracht werden müssten.

Natürlich müssen auch in Roeser weiterhin Anstrengungen unternommen werden, um die heutige Qualität beizubehalten und zu verhindern, dass die Qualität abnimmt. Ebenso klar ist jedoch auch, dass größere Investitionen ausbleiben, da in den vergangenen 25 bis 30 Jahren sehr viel investiert wurde, und zumindest ein großer Teil der Schuldensituation unserer Kommune auf das hohe Investitionsvolumen in die Infrastruktur der Gemeinde zurück zu führen ist.

Mittel- bis langfristig muss lediglich das Ringleitungssystem des kommunalen Wassernetzes durch eine zusätzliche Versorgungsleitung von Liwingen nach Kockelscheuer ergänzt werden, sowie ein Teilstück der Wasserleitung von Biwingen in Richtung des Verteilerkreises von Biwingen erneuert werden. Der Bau der neuen Verbindungsleitung soll im Rahmen des Anschlusses der Ortschaft Kockelscheuer an die Kläranlage Bettemburg geschehen und kann vielleicht, zumindest teilweise, durch das “Syndicat des Eaux du Sud” finanziert werden, um so auch das SES-Netz den heutigen Herausforderungen anzupassen.

Was die Trinkwasserqualität anbelangt, so ist diese schon heute angesichts der Mischversorgung durch SES und SEBES von sehr guter Qualität. Es bleibt jedoch nach wie vor das oft unangenehme Problem des Chlorgeruchs zu lösen. Hierbei muss festgestellt werden, dass die beiden Trinkwasserversorger SES und SEBES staatlicherseits verpflichtet sind, Chlor ins Wasser zu mischen. Das SES kann jedoch in absehbarer Zeit, in einem Zeitrahmen von bis zu drei Jahren, durch neue Verfahrenstechniken, wie die Chlordioxydanlage, gänzlich auf das Zumischen von Chlor verzichten.

Über die Tatsache dass nicht nur die Trinkwasserversorgung und das Versorgungsnetz unserer Gemeinde, sondern ebenfalls die Infrastrukturen des SES von hoher Qualität sind und nach modernen Standards betrieben werden, konnte sich auch der Gemeinderat gelegentlich eines Besuchs dieser Installationen in Koerich überzeugen.

Sollten Sie einmal Gelegenheit haben, die Installationen des SES in Koerich, bzw. des SEBES in Esch/Sauer zu besuchen, so nehmen Sie diese Möglichkeit wahr, denn es ist nicht nur interessant, sondern zeigt Ihnen auch, welcher Aufwand nötig ist, damit wir täglich sauberes und qualitativ hochwertiges Trinkwasser aus unserem Wasserhahn bekommen.

“Die gute Trinkwasserqualität ist kein Zufall, sondern das direkte Resultat tagtäglicher Anstrengungen der Trinkwasserversorger.” Diese Feststellung des Wasserwirtschaftsamtes kann von Seiten des Schöffenrates nur unterstützt werden und wir werden auch weiterhin alle Initiativen zur Verbesserung der Wasserqualität und Maßnahmen zum Wassersparen unterstützen. Bei weiterem Interesse, schauen Sie sich doch mal die Internetseite des Wasserwirtschaftsamtes unter www.wasser.lu an!

Ihr Schöffenrat,
Arthur Sinner, Bürgermeister
Pierrette Ferro- Ruckert und Tom Jungen, Schöffen

Règlement sur l'allocation compensatoire pour taxes communales

Par décision du 27 juillet 2007 le conseil communal a édicté le règlement ci-dessous ayant pour objet l'allocation compensatoire pour taxes communales.

Règlement sur l'allocation compensatoire pour taxes communales

Règlement allouant une allocation compensatoire pour taxes communales aux personnes dont le revenu imposable mensuel ne dépasse pas les montants fixés par le barème immunisé du revenu minimum garanti RMG.

Historique

Version	Arrêt du conseil communal	Approbation de l'autorité supérieure	Publication	Entrée en vigueur
Règlement initial	27/07/2007	01/09/2007	13/09/2007	17/09/2007

Chronologie

L'allocation compensatoire communale a été introduite en remplacement de la prime d'approvisionnement, qui elle-même avait remplacé en 1982 la prime d'encavement. Ces dernières allocations étaient principalement et historiquement¹ destinées à aider les personnes à bas revenu à subvenir à leur besoin d'énergie pour le chauffage de leur logement. La réforme de l'allocation de 1992 créait « des échelons de revenu supplémentaires afin de garantir une répartition plus juste ainsi qu'une légère adaptation des primes » ; elle introduisait également une nouvelle terminologie afin de dissocier l'allocation du seul facteur énergétique et de lui donner une envergure plus large. En 1995, la prime de base de l'allocation compensatoire a été majorée de 6,20 euros à l'indice 100 (250 LUF)².

Nécessité de réforme

Après une douzaine d'années d'application du règlement modifié une réforme s'avère nécessaire afin de tenir compte de la mutation sociale de composantes de la population communale et de l'évolution des prix immobiliers, tant à la vente qu'à la location. D'autre part, l'application, voire la compréhension laborieuse du règlement en vigueur requiert une simplification.

Sur base de ces constats les règlements similaires d'autres communes ont été analysés afin de détecter les dispositions réglementaires permettant de réformer le règlement de la Commune de Roeser dans le sens envisagé. Cette analyse a permis de constater que les primes allouées par l'administration communale de Roeser sont sensiblement égales à celles des autres communes. Cependant, le règlement de la Commune de Dudelange apparaît être celui qui se rapproche le plus du but souhaité. Par conséquent, c'est ce règlement qui a servi de base pour l'élaboration du nouveau règlement.

¹ On notera que dans les années 1980 une prime sur la taxe communale d'eau était également allouée ; cet abattement a été supprimé en 1989.

² La majoration de 1995 basait sur une proposition de la commission consultative sociale d'augmenter la prime de base de l'allocation compensatoire de 30 à 35%.

Règlement sur l'allocation compensatoire pour taxes communales

Nouveautés et modifications

Alors que l'actuelle allocation compensatoire prend comme revenu de référence le salaire social minimum (SSM), la nouvelle allocation se définit par rapport au revenu minimum garanti (RMG). Cependant, la nouvelle réglementation permet également de dépasser le plafond du revenu de référence par la prise en considération de la composition de la communauté domestique, du nombre d'enfants à charge et des frais d'habitation, même si cela est effectué de manière différente.

En effet, en vue de la simplification du règlement, les groupes définissant les types de ménages ont été supprimés, de même que la gradation des revenus, ce qui implique les changements suivants :

- la notion de « ménage » disparaît et est remplacée par celle de « communauté domestique » ;
- la détermination de la communauté domestique est identique à celle définie par la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti ;
- les conditions d'obtention de l'allocation compensatoire sont identiques aux conditions générales d'ouverture du droit à un revenu minimum garanti défini par la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.

L'actuelle réglementation ne prend en considération que les frais de loyers. Or, un certain nombre de demandes déclarant le remboursement d'un prêt immobilier à la place d'un loyer ont été rejetées, quoiqu'elles fissent état d'une situation financière précaire qui aurait justifié l'octroi d'une prime. Par conséquent, le champ d'application a été élargi par la prise en considération des frais d'habitation, sans distinction de leur nature ; parallèlement, afin de tenir compte de l'évolution des prix immobiliers, les frais d'habitation sont considérés jusqu'à un maximum de 500,00 euros au lieu de 242,50.

D'autre part, la nouvelle réglementation prévoit également une forte augmentation du supplément à la prime pour les enfants à charge : la majoration de la prime passe de 29,75 à 91,00 euros par enfant bénéficiaire d'allocations familiales. Cette prestation accrue est destinée à venir en aide aux familles à revenu moindre dont les enfants utilisent les services payants proposés par l'administration communale.

Finalement, la condition de domiciliation n'est plus exclusive en ce sens que le montant de l'allocation est calculé proportionnellement à la durée de résidence par rapport à la période de référence.

Pour conclure, il y a lieu de signaler que les demandes seront traitées, après vérification des données et pièces justificatives par le département communal compétent, par l'Office social de la commune de Roeser, notamment pour une prise en charge rapide des cas nécessitant.

Règlement sur l'allocation compensatoire pour taxes communales

Allocation compensatoire pour taxes communales

Article 1 – Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de l'allocation compensatoire pour taxes communales les personnes ou communautés de personnes domiciliées dans la commune de Roeser, dont le revenu imposable mensuel, la moyenne étant calculée sur base des trois derniers mois visés à l'article 3 ci-dessous, ne dépasse pas les montants fixés par le barème immunisé du revenu minimum garanti RMG, augmenté du montant de 75,00 (soixante-quinze) EUR au maximum à titre de compensation pour frais d'habitation.

Si le revenu dépasse jusqu'à un maximum de quinze pour cent (15%) le montant du barème, une allocation réduite égale au maximum allouable, diminuée en proportion du pourcentage représenté par le dépassement, pourra être accordée.

Les revenus des enfants majeurs faisant partie du ménage ne sont pris en considération que jusqu'à concurrence de 25% des revenus imposables.

Article 2 - Primes

Le montant de l'allocation compensatoire pour taxes communales est fixé à :

- 50,00 (cinquante) EUR par an pour un adulte seul ;
- 72,50 (soixante-deux virgule cinquante) EUR par an pour une communauté domestique composé de deux adultes ou plus de deux adultes.

Ces montants sont majorés de 40,00 (quarante) EUR par an pour chaque enfant bénéficiaire d'allocations familiales.

La composition de la communauté domestique sera déterminée sur base des inscriptions sur la fiche d'impôt et de la fiche de composition de ménage établie par l'administration communale. Pour les personnes qui ne pourraient justifier d'une durée de résidence au moins égale à douze mois par rapport à la date de référence, le montant de l'allocation sera réduit proportionnellement.

Article 3 – Forme de la demande et pièces justificatives

Pour bénéficier de cette allocation, les requérants adressent une demande sur formule spéciale à l'administration communale, accompagnée des fiches de salaire, des coupons de rente ou de pension et d'une pièce justificative renseignant sur le montant des allocations familiales.

Les fiches de salaires et des coupons de rente ou de pension doivent se rapporter aux mois de juillet, août et septembre de l'année courante.

Article 4 – Présentation des demandes et paiement de l'allocation compensatoire

L'allocation compensatoire communale est payable annuellement et une fois l'an et au plus tard le 31 décembre.

Les demandes sont à présenter avant le 31 octobre de l'année de référence; des dérogations peuvent être accordées par le collège des bourgmestre et échevins sur demande dûment motivée.

L'allocation compensatoire communale est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.

Tous les montants sont exprimés en euros niveau de l'indice 100.

Rue Joseph Lentz à Livange



La « rue Joseph Lentz » est située à Livange et est une rue angulaire aux chemins de fer.

François Joseph Lentz est né le 14 mars 1878 à Livange comme neuvième de dix enfants du couple Mathias Lentz et Anna Schuman. Joseph Lentz restera célibataire sa vie durant. Il exerçait le métier d'agriculteur.

Il est décédé le 18 octobre 1941 à Livange.

Joseph Lentz était bourgmestre de la Commune de Roeser d'avril 1933 à janvier 1941. En janvier 1941, Monsieur Lentz fut démissionné de ses fonctions sur ordre du « Gauleiter » Gustav Simon et la Commune de Roeser fut rattachée par l'occupant nazi à la Commune de Bettembourg jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale.



Commissariat de Proximité de Roeser



Nous nous présentons :

Dans le cadre de la fusion entre la Gendarmerie Grand-Ducale et la Police Communale en corps commun de la Police Grand-Ducale en 2001, la structure d'organisation a également été reformée. Avant 2001 la Police Communale n'avait que des compétences dans les villes, tandis que la Gendarmerie, répartie sur diverses brigades, avait la compétence territoriale au Luxembourg.

Après la fusion la Police Grand-Ducale a reçu la compétence territoriale et elle est organisée sur 6 circonscriptions régionales : Luxembourg, Esch/Alzette, Capellen, Mersch, Grevenmacher et Diekirch. Chaque circonscription possède des centres d'intervention et des commissariats de proximité. De cette façon il y a p.ex. dans la circonscription d'Esch/Alzette un centre d'intervention principal à Esch/Alzette même et deux centres d'intervention secondaires à Differdange et à Dudelange. Ces centres sont occupés 24/24 hrs sur 7 jours par semaine et ils interviennent en cas d'urgence. Les petits commissariats de proximité s'occupent des enquêtes administratives et pénales non urgentes. Ils sont disponibles à la population pour toutes les doléances de caractère non urgent pendant les heures de bureau.

Notre commissariat de proximité a ouvert ses portes en 2004 à Roeser et il est compétent pour les communes de Roeser, Frisange et Weiler-la-Tour. Notre équipe se compose actuellement de 4 fonctionnaires.

Notre conseil :

Maintenant en automne, où les jours deviennent toujours plus courts et que le temps devient plus mauvais, nous conseillons aux automobilistes de vérifier les pneus et l'éclairage de leur véhicule.

Comme conducteur d'un véhicule il faudra tenir compte du fait que notre véhicule se déplace, change de direction ou freine uniquement par le biais de nos pneus sur quatre surfaces d'une grandeur d'un creux de la main. Les pneus doivent garantir ce contact avec la rue et résister à ces forces extrêmes dans toutes les conditions climatiques.

Pendant cette période de mauvais temps un éclairage réglementaire est également important pour garantir une bonne vue et de la sécurité, sans mettre en danger les autres usagers de la route. Dans ce contexte nous vous rendons attentif au conseil du Ministère des Transports de rouler également pendant la journée avec les phares allumés sous la devise : « voir et être vue ».

Cette année la Police Grand-Ducale a organisé comme chaque année au mois d'octobre, ensemble avec la FEGALUX et la Sécurité Routière, une semaine de l'éclairage et des pneus. Cette action se compose de deux phases. Dans la première phase préventive nous avons offert aux automobilistes la possibilité de faire contrôler leur véhicule.

Dans la deuxième phase répressive au mois de novembre, la Police opérera des contrôles accrus concernant les pneumatiques et l'éclairage des véhicules et les chauffeurs non munis d'un certificat de contrôle seront pénalisés en cas de déficiences constatées.

Adresse :
L-3394 ROESER,
55, Grand-rue

Adresse postale :
L-3206 ROESER,
Boîte Postale 28

Heures d'ouverture

Jours ouvrables
du lundi au vendredi
de 08.00 et 10.00 hrs et de
16.00 à 18.00 hrs

Téléphone : 244 65 -200
Fax : 244 65 -299

En dehors des heures
d'ouverture le Centre
d'Intervention
d'Esch-sur-Alzette prend
en charge toutes
les communications.
Les appels sont déviés
vers cette unité.

En cas d'urgence absolue
le numéro d'appel
de la Police 113
est 24/24 hrs
à votre disposition.



Commissariat de Proximité de Roeser

Adresse:
L-3394 ROESER,
55, Grand-rue

Adresse postale:
L-3206 ROESER,
Boîte Postale 28

Öffnungszeiten

Werktags von montags bis
freitags
von 08.00 bis 10.00 Uhr
und von 16.00 bis 18.00 Uhr

Telefon: 244 65 -200
Fax: 244 65 -299

Außerhalb der Öffnungs-
zeiten nimmt
das Interventionszentrum
aus Esch/Alzette
die Gespräche entgegen.
Die Verbindungen werden
automatisch zu dieser
Dienststelle weitergeleitet.

Im Falle absoluter
Dringlichkeit steht
die Rufnummer 113
der Polizei 24/24 Stunden
zu Ihrer Verfügung.

Wir stellen uns vor:

Im Rahmen der Fusion von Gendarmerie und Polizei zur einheitlichen Großherzoglichen Polizei im Jahre 2001, wurde der organisatorische Aufbau der Polizei auch grundlegend geändert. Während bis 2001 die Polizei ausschließlich ihre Kompetenz in den Städten hatte, sorgte die Gendarmerie mit kleineren Brigaden im Rest des Landes für Ordnung.

Mit der Zusammenschmelzung wurde das Land in 6 Bezirke aufgeteilt: Luxemburg, Esch/Alzette, Capellen, Mersch, Grevenmacher und Diekirch. In jedem Bezirk wurden Interventionszentren und kleinere Revierkommissariate eingerichtet. Somit bestehen zum Beispiel im Bezirk Esch/Alzette ein Hauptinterventionszentrum in Esch/Alzette selbst, sowie zwei Nebeninterventionszentren in Differdingen und Düdelingen. Diese Zentren sind 24 Stunden am Tag besetzt und sollen eine Polizeipräsenz rund um die Uhr garantieren.

Unser Revierkommissariat wurde im Jahre 2004 in Roeser eröffnet und ist zuständig für die Kommunen Roeser, Frisingen und Weiler-la-Tour. Unsere Mannschaftsstärke besteht zur Zeit aus vier Beamten. Wir stehen der Bevölkerung während den Tageszeiten für alle nicht dringlichen administrativen und strafrechtlichen Angelegenheiten zur Verfügung.

Unser Ratschlag:

Jetzt im Herbst, wo die Tage kürzer werden und die Witterung schlechter ist, möchten wir die Autofahrer darauf hinweisen, ihre Reifen und Lichter wieder zu überprüfen.

Als Fahrzeugfahrer sollten wir uns bewusst werden, dass unser Fahrzeug über die Reifen lediglich über vier handgroße Flächen Kontakt zur Straße verfügt und über welche es beschleunigt, gelenkt und gebremst wird. Die Reifen müssen diesen Straßenkontakt und die Tonnenkräfte, welchen sie beim Fahren ausgesetzt sind, bei jeder Witterung gewährleisten.

Eine ordnungsgemäße Beleuchtung ist bei vermehrten schlechten Witterungsverhältnissen ebenso wichtig, um genügend Sicht und Sicherheit zu gewährleisten, ohne die anderen Verkehrsteilnehmer zu behindern oder zu gefährden. Hier sei nochmals auf die Aktion des Verkehrsministeriums hingewiesen, auch am Tage mit Abblendlicht zu fahren, nach dem Motto: "Nicht nur sehen, sondern auch gesehen werden."

Auch dieses Jahr hat die Polizei zusammen mit der FEGALUX und der "Sécurité routière" die alljährliche Reifen- und Lichtkontrollwoche während des Monats Oktober durchgeführt. Die Licht- und Reifenkontrolle ist in zwei Phasen aufgeteilt. Die erste Phase ist präventiver Art gewesen, wobei die Polizei und ihre Partner den Autofahrern die Möglichkeit gaben, ihr Fahrzeug auf ihre ordnungsmäßige Bereifung und Beleuchtung überprüfen zu lassen.

Die zweite Phase, welche im Monat November durchgeführt wird, ist repressiver Art und es werden verstärkt Kontrollen hinsichtlich Bereifung und Beleuchtung durchgeführt. Fahrzeughalter ohne Kontrollzertifikat müssen bei Mängeln mit Geldbußen rechnen.

Conseils pratiques de prévention relatifs au cambriolage dans les habitations

Le cambriolage est une forme de criminalité qui touche toutes les régions de notre pays et qui a un impact non négligeable sur le sentiment de sécurité (et le patrimoine) de la population.

Mais il y a des moyens de se défendre contre ce fléau. Une bonne sécurisation mécanique de votre maison, des alarmes mais aussi un comportement préventif de vos voisins et de vous-même, diminuent d'une manière considérable le risque d'être victime d'un cambriolage.

En sécurité avec un comportement préventif.

Signalez à la Police immédiatement toute personne ou voiture suspecte, qui est susceptible de faire des repérages entre 17 et 19 heures dans votre rue ou dans votre quartier. L'efficacité de l'opération contre des bandes criminelles spécialisées en cambriolages dépend de la circulation rapide des informations provenant de la population.

Activez, si vous en disposez, votre système d'alarme. Remontez les stores et volets pendant la journée.

Pour prévenir le vol au garage, mettez votre voiture à l'abri, de telle manière à ce que le voleur ne puisse pas établir un lien direct entre le véhicule et la maison à laquelle il appartient. Si vous disposez d'un garage, abritez-y votre automobile! Protégez-le des yeux indiscrets du cambrioleur!

En cas d'une absence prolongée, vous pouvez demander à votre voisin de vider régulièrement la boîte aux lettres, d'allumer une lampe dans la maison pendant la soirée, d'utiliser votre poubelle, si elle se trouve à l'extérieur, respectivement de la présenter pour vidange hebdomadaire ou d'utiliser la pente de votre garage, pour y stationner sa voiture.

Au cas où vous surprendriez le cambrioleur à l'intérieur de votre habitation, ne le confrontez pas ! Manifestez-vous à vive voix, enclenchez la lumière. Ces mesures font fuir le malfrat, qui en principe, n'est pas intéressé à la confrontation.

Si vous êtes en train de construire votre maison ou si vous désirez des informations supplémentaires sur la protection contre le vol dans votre maison, vous pouvez demander un rendez-vous auprès du Bureau de Prévention du Crime au n° 4997-2330.

INFO
www.police.lu

Statistiques policières relatives à la Commune de Roeser

	2004	2005	2006
Vols avec violences	3	1	-
Cambriolages	36	10	18
Vols liés aux véhicules	54	25	46
Autres vols	32	31	28
Affaires de vandalisme	19	36	45
Violences envers personnes	17	9	13
Atteintes aux mœurs	-	2	2
Affaires drogues	-	1	3
Autres affaires	29	23	30
Total	190	138	185

Autorisation de bâtir

Avant de commencer des travaux de construction de votre immeuble, vous devez obligatoirement être en possession d'une autorisation de bâtir, faute de quoi l'arrêt des travaux pourrait être ordonné.

Une autorisation de bâtir est requise en cas de

- construction nouvelle
- agrandissements, exhaussements et transformations de constructions existantes, de même que pour toutes modifications apportées aux murs extérieurs, éléments porteurs et toitures, ou à l'affectation des pièces
- installation d'auvents, de marquises, d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires en bordure des voies et places publiques
- établissement et de modification de clôtures de toute nature le long des voies publiques, ainsi que la zone de reculement
- construction de puits, citernes à eau, silos à fourrage, fosses à fumier et à purin
- travaux de démolition
- travaux de déblai et de remblai et construction de murs de soutènement
- aménagement de rues ou trottoirs privés
- travaux majeurs d'entretien effectués sur des constructions y compris le renouvellement du revêtement des façades
- construction d'abris de jardin, de piscines, d'étangs
- pose ou renouvellement du raccord à la canalisation

Un formulaire de demande en autorisation de bâtir est disponible auprès du service technique ou sur www.roeser.lu.

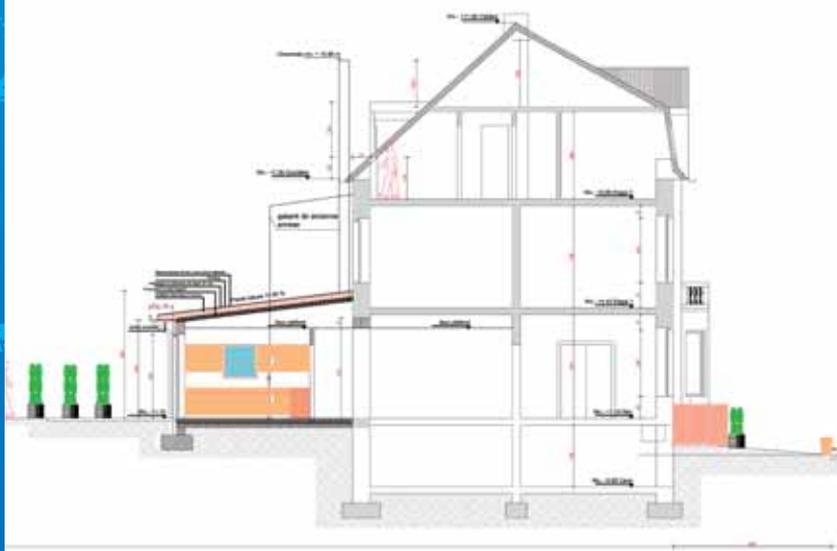
INFO

- Service technique : Tél.: 36.92.32.252 ou email : john.peltier@roeser.lu
- www.roeser.lu (Rubrique : Services > Service technique)

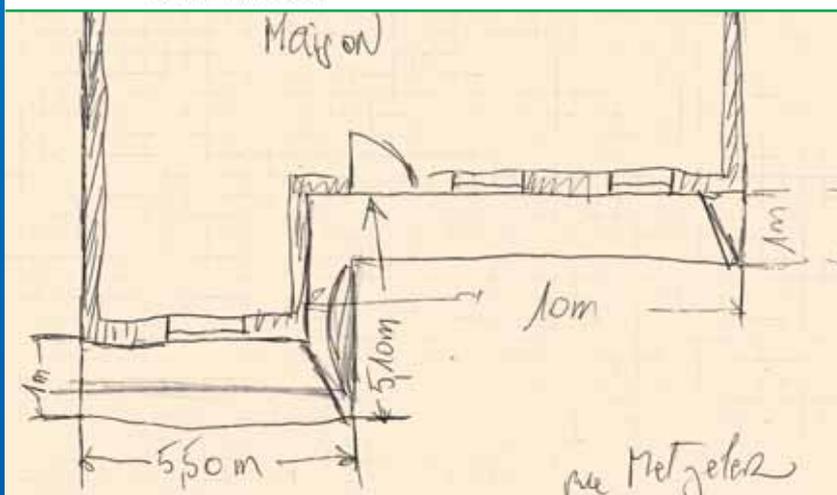
Autorisation de bâtir



NOUVEAU PROJET VUE EN PLAN REZ-DE-CHAUSSEE



COUPE TRANSVERSALE



Afin d'éviter de longues procédures, nous prions tous les maîtres d'ouvrages de soigner leurs demandes en autorisation de bâtir.

Des croquis simples sont inacceptables et les demandes y afférentes ne peuvent pas être traitées par les instances compétentes.



Le CIGL Roeserbann vous propose ses Services

Das CIGL Roeserbann bietet Ihnen seine Dienstleistungen an

Votre service de proximité De Réiserbänner Handkesselchen vous* propose **spécialement pour l'hiver** les services suivants :

Entretien des tombes

Nettoyage, pose de gerbes et plantations
Prix TTC :
9,20 € par heure/ personne;
2,88 € par heure/machine

Déblayage de neige

Du 15 novembre 2007 au 15 mars 2008, 7 jours sur 7, 1 fois par jour
Prix TTC :
9,20 € par heure/personne – paiement sur base de facture

Sapin de Noël 2007

Avant les fêtes : Livraison et mise en place du sapin (sans décoration)
Après les fêtes : Enlèvement du sapin
Prix TTC : 6 €

*Personnes à partir de 60 ans et/ou dépendantes

Ihr Nachbarschaftsdienst De Réiserbänner Handkesselchen bietet Ihnen* speziell **für den Winter** folgende Dienstleistungen an:

Grabpflege

Reinigung, Aufstellen des Grab schmuckes und Anpflanzungen
Tarif inkl. MwSt:
9,20 € pro Stunde/Mitarbeiter;
2,88 € pro Stunde/Maschine

Schnee räumen

Vom 15. November 2007 bis zum 15. März 2008, 7 Tage die Woche, 1x täglich
Tarif inkl. MwSt:
9,20 € pro Stunde/Mitarbeiter.
Die Bezahlung erfolgt per Rechnung.

Aktion Weihnachtsbaum 2007

Vor dem Fest: Anlieferung und Aufstellen des Weihnachtsbaumes (ohne Dekoration).
Nach dem Fest: Entsorgung des Baumes
Tarif inkl. MwSt: 6 €

*Menschen ab 60 und/oder hilfsbedürftige Personen

Inscription et informations supplémentaires :

Tél. : 36 92 32 270

40, Grand-Rue,
L-3394 Roeser
E-mail : roeserbann@cig.lu

Anmeldung und weitere Informationen:

Tel. : 36 92 32 270

40, Grand-Rue,
L-3394 Roeser
E-mail : roeserbann@cig.lu



DE RÉISERBÄNNER **HANDKESSELCHEN**

Lundi-vendredi :
7h30 - 12h00 et
13h00 - 16h30

Montag-Freitag:
7.30 - 12.00 Uhr und
13.00 - 16.30 Uhr

Geschützt durch den Winter - mit einfachen Regeln

Geschützt durch den Winter- mit einfachen Regeln

Gerade in der kälteren Jahreszeit ist unser Körper besonders anfällig für ansteckende Krankheiten wie Erkältung, Bronchitis, Mittelohrentzündung, Mandelentzündung, etc.

Die folgenden drei Hygieneregeln zeigen Ihnen, wie Sie sich und andere vor einer Ansteckung schützen können:



1. Halten Sie beim Husten oder Niesen Ihre Hand vor Mund und Nase



2. Benutzen Sie immer Papiertaschentücher. Werfen Sie diese direkt nach dem Gebrauch in einen Mülleimer.



3. Waschen Sie sich mehrmals täglich 30 Sekunden lang die Hände mit Wasser und Seife. Besonders: nach dem Husten oder Niesen in Ihre Hand, dem Naseputzen, vor und nach dem Essen sowie nach jedem Toilettengang.

Wichtige Tipps, wie Sie sich vor ansteckenden Krankheiten schützen können, bietet Ihnen die Broschüre des Gesundheitsministeriums („*Stoppt die Mikroben- Einfache und wirksame Regeln, die uns schützen!*“). Diese erhalten Sie bei Ihrem Hausarzt, in Ihrer Apotheke oder bei der Division de la Médecine préventive et sociale (Tel. 2478-5569).



HALTE AUX MICROBES



**Des gestes simples et efficaces
qui nous protègent!**

SE COUVRIRE LA BOUCHE LORSQU'ON TOUSSE OU ÉTERNUE, SE MOUCHER DANS UN MOUCHOIR EN PAPIER ET JETER CE DERNIER À LA POUCELLE DIRECTEMENT APRÈS USAGE, SE LAVÉR FRÉQUEMMENT LES MAINS AVEC DE L'EAU ET DU SAVON PENDANT 30 SECONDES AU MOINS... DES GESTES SIMPLES QUI LIMITENT LES RISQUES D'INFECTION.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la Santé

Die nächste Grippewelle kommt bestimmt ... lassen Sie sich jetzt impfen!

**Die nächste Grippewelle kommt bestimmt...
lassen Sie sich jetzt impfen!**

*Der Grippevirus verändert sich von Jahr zu Jahr!
Die gute Nachricht: Der neue Impfstoff ist da.*

Sie sind über 65 Jahre alt oder leiden an einer chronischen Krankheit, haben ein geschwächtes Immunsystem oder wollen es schlichtweg nicht riskieren wegen einer Grippeinfektion eine Woche oder länger im Bett zu bleiben? Sie wollen rechtzeitig vorbeugen?
Dann vereinbaren Sie in den nächsten Tagen einen Termin bei Ihrem Hausarzt.
Er wird Sie zu allen Fragen rund um die Gripeschutzimpfung beraten.
Denn je früher Sie sich impfen lassen, desto besser!

Antworten auf die häufigsten Fragen rund um die Gripeschutzimpfung bietet Ihnen die Broschüre „Lassen Sie sich gegen die Grippe impfen!“ des Gesundheitsministeriums. Diese erhalten Sie bei Ihrem Hausarzt, in Ihrer Apotheke oder bei der Division de la Médecine préventive et sociale (Tel. 2478-5569).

Se faire vacciner lorsque l'on atteint un certain âge, c'est un geste aussi simple qu'indispensable. La vaccination réduit le risque de contracter la maladie et de souffrir de ses complications parfois graves. Avant l'hiver, demandez conseil à votre médecin.

La vaccination contre la grippe est gratuite à partir de 65 ans.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
Direction de la Santé

en collaboration avec
le Conseil Supérieur d'Hygiène

**Pour garder la forme cet hiver,
faites-vous vacciner
contre la grippe!**

Ouverture de la Maison des Jeunes



!!La nouvelle Maison des Jeunes vient d'ouvrir ses portes à Berchem!!

Si tu as entre 12 et 26 ans et envie de rencontrer des jeunes pour discuter, te divertir, t'amuser et de créer de nouveaux liens, la Maison des Jeunes est l'endroit approprié!

Notre maison est un lieu convivial où règne la bonne humeur, la politesse, le respect des valeurs et des différences des opinions. Deux éducateurs sont à ta disposition pour t'aider à réaliser tes propres projets et idées et pour te fournir des informations sur des sujets qui te concernent (école, travail, sexualité, formations, etc.). Dans la Maison des Jeunes, tu trouveras toujours une oreille attentive si tu en ressens le besoin.

Infrastructure :

- salle de rencontre avec cuisine, bar, billard, kicker et jeux de fléchettes
- salle de sports avec table de pingpong
- Cybercafé
- salle audiovisuelle et de réunion
- espace de rencontre pour filles

Un terrain multisports se trouve à côté de la maison. Ce terrain est un lieu public qui n'est pas sous la responsabilité de la Maison des Jeunes.

Pour profiter de notre nouvelle maison et de nos activités, tu n'as qu'à nous rendre visite et t'inscrire gratuitement en remplissant notre fiche d'inscription (n'oublies pas une pièce d'identité!).

Heures d'ouverture :

Lundi	16h - 20h (uniquement pour les jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans)
Mardi – Jeudi	14h - 20h
Vendredi	14h - 22h
Samedi	14h - 20h

Educateurs :

Pascale Kontz
Jim Urbain

Adresse :

Maison des Jeunes
24B, rue de Bettembourg
L-3320 Berchem
www.mj-roeser.net



L'histoire du Roeserbann d'hier à aujourd'hui



Livre en souscription

Réiser Gemeng

Bierchem, Béiweng, Kockelscheier,
Krautem, Léiweng, Peppeng, Réiser

L'histoire du Roeserbann d'hier à aujourd'hui

Les souvenirs de notre enfance et de la vie de nos parents ou grands-parents s'estompent déjà : ne laissons pas disparaître ce passé encore proche.

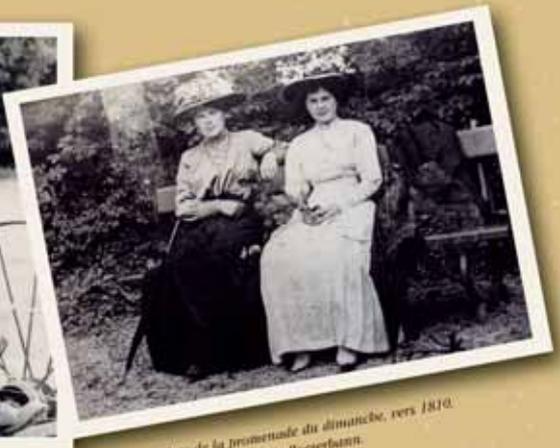
Dans un souci de transmission de mémoire aux générations futures, avec la Commune de Roeser, avec les Amis de l'Histoire du Roeserbann et l'Éditeur Gérard Klopp, nous vous invitons à participer à la réalisation de ce livre.

Vous découvrirez l'évolution du Roeserbann dans le temps à travers des photos, des cartes postales, des documents recueillis auprès de tous les habitants.

De magnifiques photos aériennes prises à partir d'un ballon vous présenteront de façon originale le développement de toute la vallée de Roeser et les différents quartiers des sept localités.



Jong Hellers sur son grand rouen.
Collection Eliette Kieffer



Deux dames lors de la promenade du dimanche, vers 1810.
Collection Amis de l'Histoire du Roeserbann.

L'histoire du Roeserbann d'hier à aujourd'hui



Prix préférentiel jusqu'au 31 mars 2008 : 30 €

Prix de vente à parution (automne 2008) : 36 €

Pour déposer vos anciennes photos ou cartes postales,
contactez : Madame Anita FLOENER
Commune de Roeser, tél : 36 92 32 - 200
Les livres seront à retirer à la Commune de Roeser.

Tirage limité

Plus de 200 pages dont 16 en couleurs. Plus de 400 photographies.
Format 21,5 x 30,5 cm. Couverture rigide pelliculée.

GÉRARD KLOPP - ÉDITEUR - IMPRIMEUR À LIVANGE - Sarl au capital de 230 000 €
L-3378 LIVANGE, Zone le 2000 - Tél : 26 51 51 - kloppimp@pt.lu

Bon de Commande

A renvoyer aux éditions Gérard KLOPP, L-3378 LIVANGE, Zone le 2000
Parution : automne 2008



M _____ Tél. _____

Adresse _____

- Vous prie de lui réserver _____ exemplaire(s) «Réiser Gemeng d'hier à aujourd'hui»
au prix spécial de souscription de 30 € (prix de vente à parution : 36 €)
- J'ai payé par virement bancaire, montant _____ €, le _____
- S'il vous est impossible de retirer votre livre à l'Administration communale, 40 Grand-rue à Roeser,
joindre 6 € pour frais d'expédition au Grand-Duché de Luxembourg.

Paiement par virement bancaire : DEXIA IBAN LU77 0027 1434 9384 0200 - BGL IBAN LU60 0030 6246 7125 0000
BCEE IBAN LU41 0019 1955 5467 4000 - CCP IBAN LU08 1111 1708 5033 0000

L'histoire du Roeserbann d'hier à aujourd'hui

Livre «Réiser Gemeng d'hier à aujourd'hui»



Participez à la mémoire du Roeserbann



Bierchem, Béiweng, Kockelscheier,
Krautem, Léiweng, Peppeng, Réiser

***Apportez vos anciennes
photos et cartes postales
à l'Administration Communale
de Roeser***

*jusqu'au 31 mars 2008
40, Grand-rue.*

*Renseignements : Mme Anita Floener
tél. : 36 92 32 - 200*

*Ces documents vous seront restitués
dix jours après, à l'Administration Communale.*

GÉRARD KLOPP - ÉDITEUR - IMPRIMEUR À LIVANGE

Attribution du label « Drëpsi » à la Commune de Roeser

Le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a décerné le label «Drëpsi» à la Commune de Roeser pour ses efforts en matière de gestion de l'eau potable pour l'année 2007.

Introduit en 2006 par l'Administration de la Gestion de l'Eau, le label «Drëpsi» récompense les communes qui ont élaboré leur dossier technique en application du règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

La bonne qualité de l'eau potable n'est pas un hasard, mais le résultat direct des efforts permanents entrepris jour par jour par les fournisseurs pour assurer la surveillance, l'entretien et la maintenance des différents éléments du réseau potable. S'y ajoutent des travaux de réhabilitation et de construction ainsi que le contrôle régulier de la qualité de l'eau potable pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Le renouvellement des infrastructures d'approvisionnement en eau potable demandent un investissement continu de la part des communes. Sachant que la valeur patrimoniale des réseaux de distribution luxembourgeois avoisine la somme considérable de 1,5 milliards d'euros, la maintenance en bon état de ce patrimoine national nécessiterait environ 30 millions d'euros par an.

INFO

- www.roeser.lu
(Rubrique :
Services > Eau potable)
- www.waasser.lu



LE LABEL DRËPSI EST DÉLIVRÉ À

la Commune de
ROESER

POUR SES EFFORTS EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU POTABLE
POUR L'ANNÉE 2007.


JEAN-MARIE HALSDORF
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Administration de la Gestion de l'Eau

 Mir schaffe fir proppert Drënkwaasser
2007
Administration
de la Gestion de l'Eau
www.waasser.lu

Etat civil

Août 2007 & Septembre 2007

Naissances

Nom et prénom	Localité	Date
WARINGO Ronja Alice Andrée	ROESER	07/08/2007
KIMMEL Félix	LIVANGE	18/08/2007
REUTER Arno	ROESER	22/08/2007
BAYENET Luca	BERCHEM	26/08/2007
AZENHA BANDEIRA Maryline	BERCHEM	04/09/2007
AZENHA BANDEIRA Kelyan	BERCHEM	04/09/2007
KUBICKI Kamil Pawel	LIVANGE	14/09/2007
KUBICKI Damian Piotr	LIVANGE	14/09/2007
KOCAN Dilan	CRAUTHEM	18/09/2007
KELLER Lynn	PEPPANGE	26/09/2007



Mariages

Epoux	Epouse	Date
KRAUS Josef Karl	SANTOS SILVA Gilvana	14/09/2007
COSKUN Bekir	HERMANN Béatrice Josette Léa	14/09/2007
FERNANDES DE ARAUJO Carlos Silverio	COUTINHO DA FRAGA Ana Cristina	22/09/2007

Décès

Nom et prénom	Localité	Date
COELHO DIAS Sergio Filipe	LUXEMBOURG	10/09/2007
WEBER Arthur	CRAUTHEM	26/09/2007



Séance publique du 11 octobre 2007

Öffentliche Sitzung vom 11. Oktober 2007

Lorsque le vote n'est pas spécifié,
la décision a été prise à l'unanimité des voix.

*Falls das Resultat der Abstimmung
nicht angegeben ist,
ergab das Votum Einstimmigkeit.*

1

Présentation du dossier technique requis par le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dispose par l'article 14, paragraphe 2 relatif aux conditions relatives aux infrastructures d'approvisionnement collectives que le « fournisseur qui exploite une infrastructure d'approvisionnement collective établit un dossier technique sur cette infrastructure et son mode d'exploitation. Ce dossier doit contenir tous les plans, descriptions, données, rapports ou autres pièces nécessaires qui permettent de vérifier que l'infrastructure d'approvisionnement est aménagée et exploitée de façon à ce que les normes et critères de qualité applicables au titre de l'article 7 soient respectées dans l'eau fournie ». Ce dossier a été établi par le bureau d'études Best en exécution de la délibération du collège échevinal du 11/11/2004. L'élaboration du dossier technique a été récompensée par le label « Drëpsi » introduit en 2006 par l'Administration de la Gestion de l'Eau.

2.1

Communications du collège échevinal

Informations au sujet de :

- Succès de la navette mise en service pendant les travaux de redressement du CR 159b entre Roeser et Bivange ;
- Etat du dossier relatif au réseau de télédistribution (affaire Coditel), notamment sur le résultat de la réunion des communes ayant un réseau exploité par Coditel au ministère des Communications.

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 14.30 heures et se termine à 18.00 heures. La séance est présidée par Monsieur Arthur Sinner.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 14.30 Uhr und endet um 18.00 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Hr. Arthur Sinner.

Présences / Anwesende :

Marcel Dondelinger,
Suzette Dostert-Wagener,
Pierrette Ferro-Ruckert,
Nicole Frantz, Tom Jungen,
Léonie Klein-Hoffmann (quitte la séance
à 17.43 / verlässt die Sitzung um 17.43 Uhr),
Renée Quintus-Schanen,
Edy Reding,
Jean-Paul Reiter,
Camille Schleck,
Arthur Sinner.

Absences / Abwesende :

/

1

Vorstellung des Fachwerks über die Trinkwasserqualität gemäss grossherzoglichem Reglement vom 7. Oktober 2002

Das großherzogliche Reglement vom 7. Oktober 2002 über die Trinkwasserqualität schreibt im Artikel 14, Absatz 2 vor, dass der Lieferant einer kollektiven Trinkwasseranlage ein Fachwerk aufstellt, das alle Pläne, Beschreibungen, Berichte oder andere Unterlagen umfasst, um zu gewährleisten, dass die Normen gemäß Artikel 7 eingehalten werden. Dieses Werk wurde vom Planungsbüro Best aufgestellt. Die Erarbeitung des Fachwerks wurde mit dem Label "Drëpsi" belohnt, welcher 2006 vom Wasserwirtschaftsamt eingeführt wurde.

2.1

Mitteilungen des Schöffenrates

Informationen über folgende Themen:

- den Erfolg des Pendelbusdienstes während den Straßenarbeiten am CR159b zwischen Roeser und Bivingen;
- den Stand der Dinge bezüglich des Kabelfernsehens, insbesondere die Versammlung der Coditel-Gemeinden beim Kommunikationsminister.

2.2

Questions écrites des conseillers

Néant.

3

Autorisation d'ester en justice

Par communication du 8 août 2007 le ministre de l'Intérieur a notifié à l'administration communale l'arrêté grand-ducal du 24 juillet 2007 portant refus d'approbation de la délibération du 30/01/2006 portant introduction d'une taxe sur les livraisons d'huiles minérales destinées à être utilisées comme carburant de véhicule.

Le conseil autorise le collège échevinal d'introduire un recours en annulation devant le tribunal administratif.

4

Enseignement musical communal : convention avec la Commune de Dudelange à partir de l'année scolaire 2007/2008

La convention a pour objet d'organiser l'enseignement musical des élèves de la commune de Roeser au sein de l'école régionale de musique de la Ville de Dudelange.

5

Plan d'aménagement particulier au lieudit « Ruederstrachen » à Livange

Le conseil approuve provisoirement le projet d'aménagement particulier concernant des fonds au lieudit « Ruederstrachen » à Livange, présenté par le bureau d'architecture Scharf GmbH pour le compte de la société Centre Poids Lourds.

6

Centre de rencontre pour jeunes : devis supplémentaire

En complément au projet définitif détaillé relatif à la construction d'un centre de rencontre pour jeunes à Berchem approuvé par le conseil le 18/04/2005, il est nécessaire de voter un devis supplémentaire, le projet ayant pris une envergure plus importante, notamment par les aménagements extérieurs, suite à l'opportunité de relier les sites scolaires de Berchem et celui de la maison des jeunes.

2.2

Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

Keine.

3

Ermächtigung um eine gerichtliche Klage einzureichen

Durch Brief vom Innenminister vom 8. August 2007 wurde der Gemeindeverwaltung mitgeteilt, dass der Beschluss vom 30. Januar 2006 über die Erhebung einer Steuer auf Erdölprodukte abgelehnt wurde.

Der Gemeinderat ermächtigt den Schöffenrat, eine Nichtigkeitsklage gegen den ministeriellen Entscheid vor dem Verwaltungsgericht einzureichen.

4

Musikunterricht: Konvention mit der Gemeinde Düdelingen für das Schuljahr 2007/2008

Die Konvention regelt den Musikunterricht für die Schüler der Gemeinde Roeser in der regionalen Musikschule der Stadt Düdelingen.

5

Bebauungsplan von Grundstücken am Ort « Ruederstrachen » in Liwingen

Der Gemeinderat genehmigt vorläufig den Bebauungsplan von Grundstücken am Ort genannt "Ruederstrachen" in Liwingen, welcher vom Architektenbüro Scharf GmbH im Auftrag der Gesellschaft Centre Poids Lourds eingereicht wurde.

6

Jugendzentrum: zusätzlicher Kostenvoranschlag

Als Ergänzung zum endgültigen Planungsvorhaben für die Errichtung eines Jugendzentrums vom 18/04/2005, muss ein zusätzlicher Kostenvoranschlag gestimmt werden, da das Projekt grössere Ausmaße angenommen hat durch die Verbindung der beiden Standorte der Schule und des Jugendhauses.

Supplément pour le bâtiment <i>Mehrpreis am Gebäude</i>	185.855,77 €
Supplément pour le terrain multisports <i>Mehrpreis für den Sportplatz</i>	115.550,12 €
Supplément pour les travaux de voirie <i>Mehrpreis für den Straßenbau</i>	250.768,03 €
TVA <i>MWSt</i>	82.826,09 €
Total général TTC <i>Gesamtsumme</i>	635.000,00 €

7

Plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser

Le plan de gestion pour l'exercice 2008, établi par l'Administration des Eaux et Forêts et présenté en séance par le préposé-forestier Victor François, est approuvé.

7

Bewirtschaftungsplan des kommunalen Waldbestandes

Der von der Forstverwaltung aufgestellte und vom Förster Victor François in der Sitzung vorgestellte Bewirtschaftungsplan für das Jahr 2008 wird genehmigt.

Dépenses <i>Ausgaben</i>	239.372,00 €
Recettes <i>Einnahmen</i>	167.100,00 €

8

Organisation scolaire 2007/2008

Le conseil approuve le contrat de louage de service avec fixation de la rémunération d'une chargée de cours nommée pour l'année scolaire 2007/2008.

8

Schulorganisation 2007/2008

Der Gemeinderat genehmigt den Arbeitsvertrag einer Lehrbeauftragten für das Schuljahr 2007/2008.

9

Modification au budget ordinaire 2007

Afin de permettre d'ajuster les montants du budget ordinaire aux nécessités réelles constatées dans le courant de l'exercice le budget 2007 est modifié au niveau des recettes et des dépenses.

9

Änderung im ordentlichen Haushalt 2007

Um den aktuellen Bedürfnissen Rechnung zu tragen, werden die Ausgaben und Einnahmen des Haushalts 2007 angepasst.

Total des recettes nouvelles ou des économies réalisées <i>Summe der neuen Einnahmen bzw. Ersparnisse</i>	221.713,59 €
Total des dépenses supplémentaires ou nouvelles <i>Summe der zusätzlichen oder neuen Ausgaben</i>	381.000,00 €
Incidence sur le budget ordinaire <i>Einfluss auf den ordentlichen Haushalt</i>	+ 159.286,41 €

Vote / Abstimmung

8 Oui / Ja	3 Non / Nein	0 Abstention / Enthaltung
------------	--------------	---------------------------

10

Modifications au budget extraordinaire 2007

10

Änderungen im ausserordentlichen Haushalt 2007

Total des recettes nouvelles ou des économies réalisées <i>Summe der neuen Einnahmen bzw. Ersparnisse</i>	783.520,00 €
Total des dépenses supplémentaires ou nouvelles <i>Summe der zusätzlichen oder neuen Ausgaben</i>	839.000,00 €
Incidence sur le budget <i>Einfluss auf den Haushalt</i>	+ 55.480,00 €

Vote / Abstimmung

8 Oui / Ja	3 Non / Nein	0 Abstention / Enthaltung
------------	--------------	---------------------------

11

Subsides aux associations

Un subside de 500 € est alloué au HC Berchem pour la participation à la Coupe d'Europe des vainqueurs de Coupe.

11

Subsidien an Vereine

Dem Verein HC Berchem wird ein Zuschuss von 500 € gewährt anlässlich der Teilnahme am Europapokal der Pokalgewinner.

12

Mode de vente de deux parcelles et définition des conditions d'acquisition

Le budget 2007 prévoit la vente de terrains appartenant à la commune : il s'agit de deux parcelles situées dans la rue de la Forêt à Crauthem. Le conseil décide de vendre les deux parcelles par une vente publique aux enchères. Les conditions de vente aux enchères doivent être fixées de manière à assurer l'acquisition par des particuliers pour leur propre besoin d'habitation.

12

Verkaufsart von zwei Grundstücken und Festsetzen der Bedingungen für die Anschaffung

Der Haushalt 2007 sieht den Verkauf von kommunalen Grundstücken vor: es handelt sich um zwei Parzellen in Crauthem, rue de la Forêt. Der Gemeinderat beschliesst, die beiden Grundstücke in einer öffentlichen Versteigerung zu veräussern. Die Bedingungen sehen vor, dass nur Privatpersonen die Grundstücke erwerben können für deren eigene Behausung.

13.1

Requalification du contrat de travail d'une chargée de cours

Le contrat à durée déterminée d'une chargée de cours actuellement en service est requalifiée en contrat de travail à durée indéterminée.

13.1

Neuer Arbeitsvertrag für eine Lehrbeauftragte

Der zeitlich begrenzte Arbeitsvertrag einer Lehrbeauftragten wird in einen Arbeitsvertrag von unbegrenzter Dauer abgeändert.

13.2

Indemnités des agents communaux

Le tableau coordonné de l'ensemble des indemnités est complété par :

13.2

Vergütungen für Gemeindeangestellte

Die Tabelle der Vergütungen wird wie folgt ergänzt :

Indemnité de perte de caisse du receveur communal <i>Vergütung für den Gemeindeeinnehmer wegen Kassenverlusts</i>	119,00 € (i 100)
--	------------------

Réglementation de la circulation

Le règlement d'urgence relatif aux travaux de redressement du CR 159b et de reconstruction du pont sur l'Alzette et des ouvrages de décharge entre Roeser et Bivange est confirmé.

Questions orales des conseillers

Marcel Dondelinger :

- Est-ce que le collège envisage de déclarer la commune de Roeser anti-OGM ?
- Je propose d'accoler une bande pour signaler le vitrail de l'Atrium.
- Quant est-ce que l'arrêt de la maison communale sera équipé d'un auvent ?

Suzette Dostert-Wagener :

- L'avis de la Superdreckskescht a été distribué comme publicité. Les ménages ne désirant pas de publicités dans leur boîte aux lettres ne reçoivent donc pas cet avis. L'administration communale pourrait-elle intervenir pour solutionner ce problème ?
- Au coin rue de Hellange - rue de la Montagne la visibilité pour les automobilistes désirant entrer dans la rue de la Montagne est mauvaise, notamment en raison d'une camionnette stationnant sur la propriété formant le coin. Ne pourrait-on pas imposer une interdiction de stationnement à cet endroit ou installer un miroir ?
- Pourquoi y a-t-il des retards dans les opérations de condamnation des fosses septiques ?

Edy Reding :

- Je demande que soit précisée ma question posée lors de la séance du 13/07/2007 concernant l'IVL, le rapport de séance publié dans le Buet n'étant pas assez claire.
- Je recommande de s'assurer que le véhicule d'incendie avec échelle puisse accéder par le parking au bâtiment de l'hôtel IBIS.
- J'ai été informé que l'éclairage public dans la rue de l'Eglise à Peppange ne fonctionne pas.

Jean-Paul Reiter :

- Je demande une clarification concernant l'application de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction arrêtée par le conseil le 27/07/2007.

Indigénat

En séance secrète le conseil se prononce sur deux déclarations d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

Verkehrsverordnung

Das Dringlichkeitsverkehrsreglement bezüglich der Instandsetzungsarbeiten am CR 159b zwischen Roeser und Bivingen wird bestätigt.

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Marcel Dondelinger:

- Sieht der Schöffenrat vor, die Gemeinde Roeser GMO-frei zu erklären ?
- Ich schlage vor, die Fensterflächen im Atrium mit einem Streifenband zu kennzeichnen.
- Wann wird das Bushäuschen gegenüber dem Gemeindehaus mit einem Windschutz versehen ?

Suzette Dostert-Wagener:

- Die Mitteilung der Superdreckskescht wird als Werbung verteilt. Diejenigen Haushalte, welche keine Werbung möchten, erhalten diese Mitteilung also nicht. Könnte die Gemeindeverwaltung sich nicht einsetzen, um Herr dieses Problems zu werden?
- Ecke rue de Hellange - rue de la Montagne ist die Sicht für Autofahrer, die in die rue de la Montagne fahren möchten, eingeschränkt, besonders weil an der Ecke ein Kastenwagen geparkt ist. Könnte man deshalb dort nicht ein Halteverbot einführen bzw. einen Spiegel installieren?
- Warum gibt es Verspätungen bei der Aufgabe der Klärgruben?

Edy Reding:

- Ich verlange, dass meine Frage bezüglich des IVL in der Sitzung vom 13/07/2007 näher erläutert wird, da der Bericht im Gemeindeblatt nicht eindeutig ist.
- Ich schlage vor, sicherzustellen, dass der Leiterwagen der Feuerwehr über den Parkplatz Zugang zum Hotel Ibis hat.
- Mir wurde mitgeteilt, dass die öffentliche Beleuchtung in der rue de l'Eglise in Peppingen defekt sei.

Jean-Paul Reiter:

- Ich wünsche eine Erläuterung über die Umsetzung des Baustopps, welcher vom Gemeinderat in der Sitzung vom 27/07/2007 beschlossen wurde.

Einbürgerungsanträge

In geheimer Sitzung äußert sich der Gemeinderat über zwei Anträge zur Erlangung der luxemburgischen Staatsbürgerschaft.

Fête des Rentiers 2007

samedi, le 15 décembre

Rentnerfeier 2007

Samschdeg, de 15. Dezember

Le collège échevinal et le conseil communal en collaboration avec le Club Senior invitent tous les citoyens âgés et rentiers du Roeserbann à la fête des rentiers de la commune

**samedi,
le 15 décembre 2007
à 15.00 heures
à la salle des fêtes
« François Blouet »
à Roeser.**

Une navette sera organisée, et ce à partir de 14.30 heures aux arrêts de bus habituels.

Cette fête est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes vivant seules.

Veuillez nous confirmer votre participation pour le 7 décembre au plus tard au n° 36.92.32-1 en vue de la commande des repas.

Nous vous souhaitons dès à présent un agréable après-midi.

De Schaffen- a Gemengerot an Zesummenaarbecht mam Club Senior invitéieren all eeler Awunner a Rentner aus dem Réiserbann häerzlech op d'Rentnerfeier vun der Gemeng Réiser

**e Samschdeg,
de 15. Dezember 2007
nomëttes um 15.00 Auer
am Festsall
"François Blouet"
zu Réiser.**

Vun 14.30 Auer un hëllt de Bus Iech op den übleche Busplazen an der ganzer Gemeng ewech.

Dës Feier ass geduecht fir eis eeler Leit, awer och fir déi Leit, déi eleng am Liewe stinn.

Wéint der Bestellung vum Essen wiere mir frou, wann Dir Iech bis den 7. Dezember géingt op der Gemeng umellen (Tel.: 36.92.32-1).

Mir wënschen Iech elo schons e flotte Nomëtteg.



Exposition Internationale de Quilts et Teddybears

du 16 au 18 novembre 2007

Maison communale,
salle François Blouet, Roeser

Exposition Internationale de Quilts et Teddybears



International Quilt Guild Luxembourg

du 16 au 18 novembre 2007

Maison communale, salle François Blouet, Roeser



ouvert le 16 de 14h à 18 h

et le 17 et 18 de 10h à 12h et de 14 à 18 h

Exposition organisée en collaboration avec la commission culturelle
de la commune de Roeser

Wanter-Gala 2007

Samedi, le 8 décembre 2007

à 20.00 heures

au Hall Omnisports à Crauthem

Wanter-Gala 2007

Samedi, le 8 décembre 2007

à 20.00 heures

au Hall Omnisports à Crauthem

1^{re} partie : Harmonie de Born

2^{me} partie : Harmonie Municipale Roeserbann

Quête pour l'association européenne contre les leucodystrophies



Konscht an Hobby Ausstellung am Réiserbann

les 24 et 25 novembre 2007

L'Administration communale et la commission culturelle vous invitent à la « **Konscht an Hobby Ausstellung 2007** » qui aura lieu dans la

Salle des Fêtes François Blouet à Roeser

L'exposition sera ouverte :

Samedi le 24 novembre 2007 de 15.00 à 18.30 heures

Dimanche le 25 novembre 2007 de 10.00 à 18.00 heures

ASSOCIATION LUXEMBOURG-ROUMANIE
asbl



Exposition photographique

« la Ville de Sibiu au cœur
de la Transylvanie »
au Centre Culturel
à Bivange (près de l'église)

Invitation

L'Association Luxembourg-Roumanie a.s.b.l. sous le Haut Patronage du Ministère de la Culture, de l'Ambassade de Roumanie et de la Commission Culturelle de la Commune de Roeser à l'honneur de vous inviter à l'exposition photographique

« la Ville de Sibiu au cœur
de la Transylvanie »

par Pierre Back
au Centre Culturel à Bivange (près de l'église)

L'exposition est ouverte du 8 au 9 décembre
de 15^h à 18^h heures



Veranstaltungen des "Haus vun der Natur" und seiner Mitgliedsorganisationen November – Dezember 2007



05. – 21.11.2007:

Eilen - Meeschter an der Nuecht

Ausstellung im "Haus vun der Natur" organisiert von der "Lëtzeburger Natur- a Vulleschutzliga". Öffnungszeiten: Mo - Fr 8.30 - 12.00 und 13.30 - 18.00. Weitere Informationen erhalten Sie im "Haus vun der Natur", Tel: 29 04 04-1, email: secretariat.commun@luxnatur.lu, www.haus-natur.lu

14.11.2007 :

L'Etat sanitaire de la Forêt

Vortrag der "Administration des Eaux et Forêts" am 14.11.2007 um 19.00 Uhr im Haus vun der Natur, organisiert von der asbl d'Haus vun der Natur, Fondation Hëllef fir d'Natur und Natura. Weitere Informationen erhalten Sie im "Haus vun der Natur", Tel: 29 04 04-1, email: secretariat.commun@luxnatur.lu, www.haus-natur.lu

26.11. – 24.12.2007

Adventsbaraz im " Haus vun der Natur"

Endlich ist es wieder so weit: ab dem 26. November findet wieder der beliebte Adventsbaraz im Haus vun der Natur in Kockelscheuer statt. Bis zum 24. Dezember 2007 kann man im weihnachtlich geschmückten Saal René Schmitt das neue Angebot des Natur-Shops der Lëtzeburger Natur- a Vulleschutzliga und der Fondation Hëllef fir d'Natur entdecken und in aller Ruhe die ersten Weihnachtseinkäufe tätigen. Es gibt wieder Bücher, CD-ROMs, DVDs, Videos, CDs, Spiele, Experimentierkästen, Stofftiere und viele weitere neue Artikel rund um das Thema Natur. Auch die beliebten Wunschkarten und Kalender mit Vogelmotiven des belgischen Künstlers Johan de Crem, sowie Lithographien und Originale dürfen selbstverständlich nicht fehlen. Die Einnahmen des Shops und des Weihnachtsmarktes kommen den praktischen Natur- und Umweltschutzprojekten der LNVL und der Fondation Hëllef fir d'Natur zugute. Schauen Sie einfach mal vorbei!
Öffnungszeiten: Mo - Fr 8.30 - 12.00 und 13.00 - 18.00 Uhr

Für weitere Informationen wenden Sie sich bitte an: d'Haus vun der Natur, Tel: 29 04 04-1, secretariat.commun@luxnatur.lu, www.haus-natur.lu



Harmonie Municipale
„Les Echos de l'Alzette“ - Réiserbann

Hämmelsmarsch

Sonndeg, den 4. November 2007 - Peppeng

Sonndeg, den 18. November 2007 -

Béiweng-Bierchem-Kockelscheier

E Sonndeg, den 4. November 2007 feiert Peppeng Grouss Kiirmes.

D'Harmonie Municipale aus dem Réiserbann spillt als Optakt vun dësem Feiertag, **Sonndes, de 4. November vun 09.30 Auer un den traditionellen Hämmelsmarsch.**

E Sonndeg, den 18. November 2007 feiert Béiweng-Bierchem-Kockelscheier Grouss Kiirmes.

D'Harmonie Municipale aus dem Réiserbann spillt als Optakt vun dësem Feiertag, **Samschdeg, de 17. November vun 13.00 Auer un den traditionellen Hämmelsmarsch.**

Ënnert de Kläng vun dëser Melodie trieden d'Hären vum Comité un Iech erun, fir eng kleng finanziell Ënnerstetzung mat groussem Dank entgéint ze huelen.

**E klengen Don ass fir eis eng grouss Hëllef.
(ab 10 € spillen mir Iech eng Tusch)**



**Soll dir nët doheem sinn wa mir kommen,
da kënnt dir awer d'Reiserbänner Musek
ënnerstetzen mat engem Don op de Kont**

CCRA LULL :
LU96 0090 0000 2039 2718



De Comité, d'Musikantinnen an d'Musikanten vun der Réiserbänner Musek wënschen Iech an Ärer Famill eng frou a schéin Kiirmes a soen fir Ären Don en hätzlechen MERCI.

De Comité

Administration communale de Roeser

Heures d'ouverture du lundi au vendredi

Öffnungszeiten montags bis freitags

E-mail : info@roeser.lu

Internet : www.roeser.lu



Service administratif / Verwaltung

8 h 00 - 11 h 45 + 13 h 00 - 16 h 45

Service technique / Technischer Dienst

7 h 45 - 11 h 45 + 13 h 15 - 16 h 15

Chaque dernier lundi du mois les bureaux sont fermés au public pendant la matinée.
Am letzten Montag jeden Monats sind die Büros morgens geschlossen.

Renseignements / Auskünfte

Tél.: 36 92 32 1

Fax

Fax: 36 92 32 219

Collège échevinal / Schöffenrat

Tél.: 36 92 32 1

Secrétariat communal / Gemeindesekretariat

Tél.: 36 92 32 200

Bureau de la population / Einwohnermeldeamt

Tél.: 36 92 32 220

Recette communale / Einnahmebüro

Tél.: 36 92 32 230

Service technique / Technischer Dienst

Tél.: 36 92 32 251

Permanence technique / Technischer Bereitschaftsdienst

Tél.: 36 92 32 500

(seulement en dehors des heures de bureau)
(nur außerhalb der Bürostunden)

Agenda - Manifestationskalender -

November 2007

Dimanche 04.11.2007	09:30 - Harmonie municipale Roeserbann / Hämmlsmarsch <i>Lieu : Peppange</i>
Mercredi 07.11.2007	19:00 - Fraëntreff Réiserbann / Remise de Dons <i>Lieu : Pavillon communal Francis Klein</i>
Vendredi 09.11.2007	15:00 - 18:00 - Commission culturelle / Exposition des œuvres de de poteries de Schranz Diane et Stamer Pia <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
Samedi 10.11.2007	14:00 - 18:00 - A.P.E. / Floumaart a Spiller fir Kanner <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
	15:00 - 18:00 - Commission culturelle / Exposition des œuvres de de poteries de Schranz Diane et Stamer Pia <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
Dimanche 11.11.2007	10:00 - 12:00 et 15:00 - 18:00 - Commission culturelle / Exposition des œuvres de de poteries de Schranz Diane et Stamer Pia <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
Jeudi 15.11.2007	19:00 - A.P.E. / Assemblée Générale <i>Lieu : Pavillon communal Francis Klein</i>
Vendredi 16.11.2007	14:00 - 18:00 - Commission culturelle / Exposition internationale de quilts et teddybears <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
Samedi 17.11.2007	10:00 - 12:00 et 14:00 - 18:00 - Commission culturelle / Exposition internationale de quilts et teddybears <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
	13:00 - Harmonie municipale Roeserbann / Hämmlsmarsch <i>Lieu : Bivange</i>
	19:30 - Chorale Ste Cécile Bivange-Berchem / Kéisowend <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
Dimanche 18.11.2007	10:00 - 12:00 et 14:00 - 18:00 - Commission culturelle / Exposition internationale de quilts et teddybears <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
	17:00 - Chorale Ste Cécile Roeser-Crauthem / Concert spirituel <i>Lieu : Eglise Roeser</i>
Jeudi 22.11.2007	19:30 - Commission de la culture et des Sports / Remise du mérite communal <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
Samedi 24.11.2007	15:00 - 18:30 - Commission culturelle / Konscht an Hobby Ausstellung am Réiserbann <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
	14:00 - OGBL et Foyer de la Femme Réiserbann / Fête St. Nicolas <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
	16:00 - Fédération Luxembourgeoise de Boxe / Congrès extraordinaire <i>Lieu : Pavillon communal Francis Klein</i>

November/Dezember 2006

November 2007

Dimanche 25.11.2007	10:00 - 18:00 - Commission culturelle / Konscht an Hobby Ausstellung am Réiserbann <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
----------------------------	---

Dezember 2007

Samedi 01.12.2007	15:00 - Administration communale / Fête St. Nicolas <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
Dimanche 02.12.2007	11:00 - Réiserbänner Wisepiipseren / Adventsmatinée <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
Vendredi 07.12.2007	18:00 - Chorale Réiser/Crauthem / Théâtre <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
Samedi 08.12.2007	15:00 - 18:00 - Association Luxembourg-Roumanie & Commission culturelle / Exposition photographique « La Ville de Sibiu au cœur de la Transylvanie » <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
	20:00 - Harmonie Municipale Roeserbann / Wanter-Gala 2007 <i>Lieu : Hall sportif</i>
Dimanche 09.12.2007	15:00 - 18:00 - Association Luxembourg-Roumanie & Commission culturelle / Exposition photographique « La Ville de Sibiu au cœur de la Transylvanie » <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
Mercredi 12.12.2007	15:00 - Fraen a Mammen Béiweng-Bierchem / Chrëschtkaffi <i>Lieu : Centre Edward Steichen - Salle Family of Man, Bivange</i>
Samedi 15.12.2007	15:00 - Administration communale / Rentnerfeier <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>
Jeudi 20.12.2007	19:30 - Commission de la culture et des Sports / Remise des bourses d'études <i>Lieu : Salle des Fêtes François Blouet</i>

Calendrier de parution « Buet – Agenda 2008 »

N°	Période	Date limite de rédaction	Date de parution
1/2008	Janvier – Février 2008	12 décembre 2007	Semaine 52
2/2008	Mars – Avril 2008	11 février 2008	Semaine 9
3/2008	Mai – Juin 2008	14 avril 2008	Semaine 18
4/2008	Juillet – Août 2008	09 juin 2008	Semaine 26
5/2008	Septembre – Octobre 2008	11 août 2008	Semaine 35
6/2008	Novembre – Décembre 2008	13 octobre 2008	Semaine 44
1/2009	Janvier – Février 2009	08 décembre 2008	Semaine 52

Les associations/annonceurs sont priés de respecter scrupuleusement les dates limites de rédaction. Il ne sera plus fait d'exception en cas de remise tardive d'une annonce ! Les documents à publier peuvent être remis sur papier libre, sur un support de stockage numérique (disquette, CD-ROM, DVD, média de stockage USB ...) ou envoyés à l'adresse email info@roeser.lu.

Agenda - Sportskalenner

November/Dezember 2007

Samedi 03.11.2007	20:30 - H.C. Berchem - Diekirch (Seniors 1) Coupe <i>Lieu : Hall sportif</i>
Samedi 10.11.2007	18:30 - H.C. Berchem - Dudelange (Seniors 2) <i>Lieu : Hall sportif</i>
Samedi 17.11.2007	14:00 - H.C. Berchem - Bettembourg (Minimes) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	15:30 - H.C. Berchem - Dudelange (Scolaires) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	17:00 - H.C. Berchem - Dudelange (Cadets) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	19:00 - H.C. Berchem - Mersch (Senior 2) <i>Lieu : Hall sportif</i>
Dimanche 18.11.2007	16:30 - H.C. Berchem - Esch (Cadettes) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	19:00 - H.C. Berchem - Rumelange (Juniors) <i>Lieu : Hall sportif</i>
Samedi 24.11.2007	18:30 - H.C. Berchem - Bascharage (Poussins) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	20:30 - H.C. Berchem - Esch (Seniors 1) <i>Lieu : Hall sportif</i>
Samedi 01.12.2007	14:00 - H.C. Berchem - Dudelange (Minimes) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	15:30 - H.C. Berchem - Red-Boys (Scolaires) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	17:00 - H.C. Berchem - Schifflange (Cadets) <i>Lieu : Hall sportif</i>
Mardi 04.12.2007	17:30 - H.C. Berchem - Schifflange (Minimes) <i>Lieu : Hall sportif</i>
Samedi 15.12.2007	14:00 - H.C. Berchem - Bettembourg (Poussins) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	15:30 - H.C. Berchem - Red-Boys (Cadets) <i>Lieu : Hall sportif</i>
	18:30 - H.C. Berchem - Dudelange (Cadettes) <i>Lieu : Hall sportif</i>

Fête de la Saint Nicolas

Samedi, le 1^{er} décembre 2007
à Roeser

L'administration communale et la commission culturelle ont l'honneur d'inviter les enfants et leurs parents à la fête de la Saint Nicolas, qui aura lieu le samedi, 1er décembre 2007 à Roeser.

St. Nicolas sera reçu au parking devant le Commissariat de Police de Roeser (55, Grand-rue). Un cortège d'enfants mené par l'Harmonie Municipale « Les Echos de l'Alzette » et les Sapeurs Pompiers se dirigera ensuite vers la salle des fêtes « François Blouet » de la maison communale où aura lieu la distribution des sachets aux enfants.

Rendez-vous à 14.45 heures au parking devant le Commissariat de Police de Roeser.



Ho Ho Ho - Ausstellung 2007

les 09, 10 et 11 novembre 2007

Tél. 52 30 92
SCHRANZ DIANE



STAMER PIA
Tél. 236 972 99

HO
HO
HO



HO

Ausstellung
2007

Am Centre Culturel ED. STEICHEN zu BÉIWENG Gemeng RÉISER
Fr.9.11.& Sa.10.11. vun 15:00 - 19:00 Auer; So.11.11. vun 14:00 - 18:00 Auer



Editeur:

Administration communale de Roeser • 40, Grand-rue • L-3394 Roeser